



LE DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI. C'est quand vous voulez

Ce service est avant tout, un échange avec un expert diplômé d'État, un ergothérapeute. Il prend en compte tous les aspects de votre logement, vos habitudes et vos goûts et vous propose des solutions pour optimiser les gestes de la vie quotidienne en fonction de ce que vous aimeriez faire et de ce que vous voulez faire. Sur simple demande téléphonique votre Caisse de retraite complémentaire met à votre disposition Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI.



Pour tout renseignement,
appelez votre conseiller au

0 810 360 560

(prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Un ergothérapeute ? Si je veux



Un service de l'action sociale de votre Caisse de retraite complémentaire

L'AGIRC et l'ARRCO sont les organismes qui vous versent votre retraite complémentaire. Mais leur mission ne s'arrête pas là. Une action sociale est là pour vous aider à bien vivre votre retraite. Elle met en place des services qui vous permettent de rester actif plus facilement et bien vieillir chez vous.

Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI en est la preuve.

» Qui peut bénéficier du DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI ?

Vous, à partir de 75 ans et si vous percevez une retraite complémentaire.

» Comment ça marche ?

- Vous appelez un conseiller au numéro qui figure sur ce document.
- Votre conseiller vous présentera en détail ce service. Il répondra à toutes vos questions et vous conviendrez avec lui de la visite d'un ergothérapeute.
- Dans un délai d'un mois, l'ergothérapeute se rendra à votre domicile. Il concevra avec vous des solutions pratiques, pour envisager un cadre de vie adapté, évolutif et durable.

» Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

C'est un professionnel de santé diplômé d'État. Il fonde sa pratique sur les liens entre la personne, sa santé, son activité, son environnement habituel et ses goûts.

» Comment ça se passe ?

Une fois le rendez-vous fixé pour le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI, un ergothérapeute se rendra chez vous pour faire une analyse précise, personnalisée et complète. Il vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes et vos lieux de vie. Il vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec ses recommandations pratiques dans les jours qui suivent la visite.

» Combien ça coûte ?

Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI est pris en charge par votre caisse de retraite complémentaire. Seule une participation forfaitaire de 15 € vous sera demandée à la fin de la visite de l'ergothérapeute. Ce service ne vient en aucun cas en déduction de votre pension de retraite.

Comment obtenir plus d'informations ?
Après d'un conseiller au

0 810 360 560

(prix d'un appel local depuis un poste fixe).

